



Mémento pour les Suisses en Islande

Bienvenu dans la circonscription consulaire du Centre Consulaire Régional pour les Pays Nordiques et Baltes à Stockholm !

Ce mémento vous donne **des informations spécifiques concernant l'Islande**. Vous trouvez d'avantage d'informations, valables pour tous les Suisses de l'étranger, dans le mémento « Bienvenue » pour les nouveaux arrivés de la direction consulaire du DFAE :

<https://www.eda.admin.ch/countries/norway/fr/home/services/immatriculation-changement-adresse/documents-liens.html>

Echange du permis de conduire:

Le permis de conduire suisse doit être échangé dans les 6 mois au plus tard depuis la prise de domicile. Pour des informations faisant foi à ce sujet, contactez s.v.p. les autorités locales compétentes : <https://island.is/en/foreign-driving-licences>

Si les autorités islandaises exigent une attestation de validité du permis de conduire, celle-ci doit être demandée auprès du [service cantonal des automobiles](#) qui a délivré le permis.

Réunion des Suisses:

- Contact: Renato Grünenfelder, renato@gjtravel.is

Office de la migration:

Útlendingastofnun (The Directorate of Immigration), tel. +354 444 0900, utl@utl.is, www.utl.is .

Les citoyen(ne)s suisses qui ont l'intention de vivre en Islande doit enregistrer leur droit au séjour auprès du [Registers Iceland](#).

Commande d'actes d'état civil:

Þjóðskrá Íslands (Registers Iceland), Borgartúni 21, 105 Reykjavík,
tel. +354 515 5300, skra@skra.is, www.skra.is

Demande de rente AVS/AI:

Pour les demandes de rente, veuillez-vous adresser directement auprès du Alþjóðadeild Tryggingastofnunar (département étranger du centre de l'assurance sociale public), tel. +354 560 4400, tr@tr.is, www.tr.is ou à la Caisse Suisse de Compensation CSC à Genève, tel. +41 58 795 91 11, www.zas.admin.ch

Certificat de vie: Changements à partir de 2022

Dès 2022, un nouveau processus de contrôle de vie entrera en vigueur grâce à la mise en place d'échanges automatisés avec diverses administrations partenaires de la Centrale de compensation. Les assurés concernés par ces échanges ne recevront plus de formulaire «certificat de vie» à faire attester.

Voir le lien avec des informations détaillées:

<https://www.zas.admin.ch/zas/fr/home/particuliers/obligation-d-informer-pour-les-rentiers/contrôle-de-l-existence-en-vie-.html>

Conventions contre les doubles impositions (CDI)

Information: <https://www.eda.admin.ch/countries/norway/fr/home/relations-bilaterales/economie-exportations.html>

Pour toute question, veuillez vous adresser directement à l'Administration fédérale des contributions: <https://www.estv.admin.ch/estv/fr/accueil/afc/formulaire-contact/contact-impot-anticipe.html>. Dans les cas complexes, il est recommandé de faire appel à un conseiller juridique privé (avocat, notaire, etc.).

Vous trouvez plus d'informations utiles sur le site www.swissabroad.ch et sur le site du Centre Consulaire www.eda.admin.ch/nordischestaaten.

En dehors des heures d'ouverture et pendant le week-end, vous pouvez également adresser vos questions urgents concernant les affaires consulaires à la Helpline à Berne: +41 800 24 7 365 ou helpline@eda.admin.ch.

Stockholm, décembre 2024